

croient qu'en tonnant contre les erreurs et les crimes du catholicisme, ils empêchent leurs auditeurs de remarquer que leurs chapelles sont moins fréquentées.

« Le protestantisme, sous sa forme la plus basse et la plus frénétique, est alarmé, et la violence de ses clameurs démontre la réalité de ses craintes. Il reste cependant un espoir, mais c'est le seul. Il n'y a plus guère dans les chapelles non-conformistes d'enseignement dogmatique bien précis. Il y a parmi les non-conformistes une foule de gens qui ont un sentiment religieux profond et sincère, qui ont faim et soif du surnaturel ; ils seraient de splendides catholiques s'ils avaient la grâce de la vraie foi. On ne doit pas juger de telles gens d'après le langage de ministres politiques cléricaux mal embouchés, qui prétendent être les guides de leurs communautés. Ceux dont je parle sont des gens dont la religion pénètre toute la vie et ils fuient ces chapelles où on leur donne des pierres au lieu du pain de la parole de Dieu dont ils sont affamés.

« Leurs préjugés se dissiperont, les catholiques se mêlent de plus en plus à la vie politique et sociale de la nation, et il est certain que ces âmes d'élite trouveront dans l'Eglise catholique l'apaisement de leurs inquiétudes de conscience. On dirait qu'ils demandent si quelque chose de bon peut venir de Nazareth. Répondons-leur de venir voir.

« Quant au Parlement, trois faits récents nous permettent de juger où nous en sommes. M. Redmond a introduit un bill pour le rappel des dernières incapacités qui nous frappent. On lui a accordé une seconde lecture, à la majorité de dix voix, mais le nombre de ceux qui le votèrent est relativement petit. Il est vrai que le premier ministre l'a appuyé, mais nous ne pouvons cependant dissimuler ce fait que, dans les deux Chambres, on n'accorde guère d'attention à notre demande de suppression de ces incapacités humiliantes.

« La question de la déclaration royale n'a pas fait un pas en avant. Quand la question fut soulevée devant la Chambre des Lords, le leader déclara qu'il y avait peu d'espoir d'aboutir à une formule de conciliation.

« Enfin, il y a la question de l'inspection des couvents. Le projet a été rejeté par 175 voix contre 90. Le rejet ne nous étonne guère ; ce qui nous surprend, c'est qu'il se soit rencon-